

---

---

DECRYPTAGE—LE:LECOF:INDUSTRIE-SERVICES:ENERGIE-ENVIRONNEMENT

---

---

: LESECHOS.FR

---

---

## Carburants, chauffage : le spectre d'une nouvelle crise des « gilets jaunes » donne des sueurs froides au gouvernement

**L'entrée en vigueur de l'extension du marché carbone européen aux secteurs du bâtiment et des transports (ETS2) début 2027 est un sujet explosif pour l'exécutif qui cherche la parade pour compenser les hausses de prix sur les carburants et les factures d'énergie.**

« Chers automobilistes, vous allez encore devoir payer, et ça risque de vous coûter très cher ». Ce sont les premiers mots d'une vidéo postée il y a quelques jours par Jordan Bardella sur le réseau TikTok. De quoi s'agit-il ? De l'extension du marché carbone européen aux secteurs du bâtiment et des transports, autrement appelé ETS2. L'entrée en vigueur de ce mécanisme n'est prévue que pour 2027 mais la transposition dans le droit français de la directive doit idéalement se faire cette année. Or le gouvernement n'a eu de cesse, jusque-là, de repousser l'échéance, tant le sujet est explosif, comme l'a très bien repéré le Rassemblement national.

En réalité, ce marché carbone, qui se concrétise par un système d'échange de quotas d'émission qui vise à renchérir le prix du carbone, existe déjà depuis plusieurs années pour les entreprises de plusieurs secteurs - sidérurgie, aviation, producteurs d'électricité... - avec succès si l'on en juge par la courbe des émissions de gaz à effet de serre, tout au moins jusqu'en milieu d'année dernière. L'Europe s'est en effet engagée à réduire ses émissions de 62 % d'ici 2030 par rapport à 2005. Or, l'ETS1 a déjà permis de les faire baisser de 50 % selon les derniers chiffres publiés par la Commission européenne au début de ce mois.

### **Compenser intégralement la hausse des prix des carburants**

Pour aller plus loin et poursuivre la baisse des émissions de CO<sub>2</sub>, l'ETS2 vise à élargir ce mécanisme de marché aux prix des carburants et aux factures d'énergie des particuliers. Concrètement, et selon les estimations de l'administration, cela pourrait renchérir de 150 euros par an et par véhicule la facture d'un particulier roulant en moyenne 11.500 km sur une année. Avec comme hypothèse un prix de la tonne de CO<sub>2</sub> à 60 euros, qui est le montant plafond que la Commission s'est engagée à faire respecter grâce à la réserve de quotas dont elle dispose pour réguler les prix.

### **Lire aussi :**

Marché carbone : l'Europe en quête de solutions pour poursuivre

sa réforme

<https://www.lesechos.fr/monde/europe/marche-carbone-leurope-enquete-de-solutions-pour-poursuivre-sa-reforme-2119297>

L'industrie européenne mène la fronde contre la taxe carbone aux frontières

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/lindustrie-europeenne-mene-la-fronde-contre-la-taxe-carbone-aux-frontieres-2149068>

Il n'en faut pas davantage pour comprendre que l'acceptabilité politique et sociale d'une telle mesure est plus que délicate, le gouvernement l'a bien compris. Les différents services ministériels planchent depuis des semaines sur des solutions d'accompagnement, dont aucune n'est encore tranchée. Un point fait consensus : il faut compenser intégralement l'augmentation des prix des carburants, sauf à vouloir revivre le douloureux épisode des « gilets jaunes ». Pour ce faire, l'Etat devrait disposer de 6 à 8 milliards d'euros de recettes venant de l'ETS2. Reste qu'une partie de ces recettes doit être reversée au Fonds social pour le climat mis en place par l'Union européenne et donc rester disponible pour financer des mesures d'accompagnement à la transition énergétique dans les différents pays membres.

### **Des quotas supplémentaires**

Un des scénarios possibles pour le gouvernement consisterait à réduire la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), tout au moins sur le transport routier de marchandises, premier secteur impacté. Pour les particuliers, le gouvernement fait valoir qu'ils sont déjà soumis à une taxe carbone : tous les consommateurs français de gaz naturel, de carburants, de charbon et de fioul s'acquittent en effet d'une taxe de 45 euros la tonne, un montant qui n'a pas évolué depuis 2018. L'ETS2 pourrait donc venir se substituer à la taxe carbone actuelle, pour en compenser la majeure partie...

### **Lire aussi :**

Au Canada, la taxe carbone sacrifiée sur l'autel de la campagne électorale

<https://www.lesechos.fr/monde/ameriques/au-canada-la-taxe-carbone-sacrifiee-sur-lautel-de-la-campagne-electorale-2154992>

ANALYSE - Face à l'urgence climatique, faut-il taxer ou planifier ?

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/face-a-lurgence-climatique-faut-il-taxer-ou-planifier-2129873>

Enfin, la France plaide pour augmenter le nombre de quotas en circulation sur ETS2 pour faire diminuer le prix du CO2. La Commission a déjà prévu de mettre sur le marché 30 % de quotas supplémentaires dès 2027. Mais ces quotas supplémentaires devront être décomptés des quotas mis à disposition les années suivantes. Le problème ne sera donc que repoussé...

Ces tergiversations font craindre à certains observateurs un rejet en bloc de la réforme. « Ce mécanisme de marché est vertueux mais il arrive soit trop tôt, soit trop fort », s'inquiète un bon connaisseur du sujet. « Sans accompagnement de la mesure et sans préparation, on risque d'avoir le même résultat qu'avec les ZFE qui sont devenus un repoussoir. »

### **Sujet de censure du gouvernement**

Parmi les fervents défenseurs de l'ETS, Pierre Jérémie, directeur d'investissements chez Hy24 et auteur d'une note sur le sujet publiée chez Terra Nova, plaide pour une stratégie toute différente de celle du gouvernement. « L'ETS2 est fait pour augmenter les prix et les rendre les plus volatiles possible. Il faut assumer ces hausses de prix à la pompe et sur les factures de gaz et de fioul, mais redistribuer ensuite la totalité des recettes sous forme d'un versement universel assis sur les factures d'électricité », plaide-t-il.

### **Lire aussi :**

Carburants : cette menace à 23 centimes le litre qui pèse sur les prix à la pompe

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/carburants-cette-menace-a-23-centimes-le-litre-qui-pese-sur-les-prix-a-la-pompe-2153807>

Pour l'heure, il n'existe pas de majorité à l'Assemblée pour voter un tel dispositif. Le mettre sur la table pourrait même provoquer une censure du gouvernement, d'où la lenteur avec laquelle avance le dossier. Le prochain projet de loi de finances semble être une des seules fenêtres de tir possible pour transcrire la mesure dans un texte législatif, « mais ni le RN ni LFI ne voteront ce genre de mesures », juge un élu du bloc central.

Tous les regards se tournent donc vers le PS, trop occupé pour le moment par son Congrès. Pour convaincre cette partie de l'échiquier politique, tout dépendra des mesures d'aides qui seront actées -renforcement du leasing social, chèque énergie pour les foyers qui renoncent au fioul ou au gaz... Le gouvernement doit justement envoyer d'ici fin juin à Bruxelles sa doctrine d'emploi du Fonds social pour le climat (FSC). C'est-à-dire la façon dont il compte utiliser les fonds provenant de l'Union pour aider les ménages modestes à faire leur transition énergétique. Avec à la clé, 1,2 milliard par an promis à la France entre 2026 et 2032.

*par Marie Bellan*

